

Universités

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **33 (1996)**

Heft 1273

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

La longue marche des réformes

Difficultés financières des collectivités publiques, création des Hautes Ecoles spécialisées (HES), enchevêtrement des compétences, le temps est venu de faire le ménage dans la place universitaire suisse. A l'ordre du jour, la répartition des responsabilités entre la Confédération et les cantons, une meilleure affectation des ressources disponibles et une clarification des fonctions de l'Université.

CONFÉDÉRATION, CANTONS ET universités en conviennent: la politique de l'enseignement supérieur et de la recherche a besoin d'un sérieux toilettage institutionnel. Le Groupement de la science et de la recherche, créé en 1990 pour mettre un peu d'ordre dans la maison, n'a pas atteint ses objectifs. Les idées provocantes et le style cassant de son patron,

Heinrich Ursprung, ont rebuté ses interlocuteurs cantonaux et universitaires. C'est pourquoi le Secrétaire d'Etat s'est reconverti dans le domaine, fort important, de la diplomatie scientifique. En quittant son poste dans six mois, il léguera donc une mission largement inentamée, dans un environnement qui, en quelques années, s'est singulièrement transformé.

Clarifier les responsabilités

LA COMPLEXITÉ DE LA SITUATION actuelle tient au fait que peuple et cantons n'ont pas voulu d'une compétence fédérale en matière d'enseignement supérieur, à la seule exception historique des deux Ecoles polytechniques. Ils l'ont par contre acceptée dans le domaine de la science et de la recherche. Situation boiteuse qui a conduit à la création d'un organe de concertation, la Conférence universitaire suisse (CUS), qui n'est jamais parvenue à concrétiser vraiment la nécessaire coordination entre les universités. L'échec des tentatives de *numerus clausus* en médecine, par exemple, a montré que la CUS n'était pas l'organe politique correspondant aux engagements financiers de la Confédération vis-à-vis des cantons.

Le remplacement de la CUS est un des chapitres essentiels de la réorganisation institutionnelle actuellement à l'étude. Deux solutions sont envisageables: soit coordonner la politique universitaire des cantons entre eux, éventuellement dans le cadre de la Conférence des chefs de Département de l'Instruction publique, comme c'est le cas pour les HES, puis cette dernière avec celle de la Confédération; soit créer un organe unique réunissant tous les intéressés. Une telle conférence pourrait se voir confier des compétences limitées, mais réelles, par exemple en matière de finances, de coordination des programmes et des études, compétences que la CUS possédait déjà, mais dont elle n'a jamais pu user, faute de volonté politique.

L'argent est le nerf de la guerre et

les cantons universitaires le savent bien, qui ne peuvent se passer de l'aide fédérale même si elle ne représente que 15% de leurs besoins. On pourrait alors imaginer que la Confédération, faisant usage de sa compétence constitutionnelle, assume pour l'essentiel les crédits alloués à la recherche. Cette solution, difficile à appliquer car personne n'a jamais pu calculer de façon pertinente la part de la recherche dans les activités universitaires, se heurte à l'opposition résolue des cantons. Reste la solution, minimaliste aux yeux de ceux qui réclament plus de coordination et de répartition des tâches entre les Hautes Ecoles, d'augmenter la part des subventions fédérales liées à des buts précis. Des tentatives limitées ont déjà eu lieu dans ce sens, en matière de promotion de la femme, de formation continue et d'encouragement à la relève. Dans cette perspective, pourquoi ne pas stimuler la mise sur pied de réseaux ou la création de centres d'excellence par des subventions fédérales ciblées? Mais ce début d'intervention fédérale fait évidemment peur aux directions des universités et aux cantons.

L'idée de transférer à la Confédération la responsabilité de l'ensemble de l'enseignement supérieur relève encore – pour combien de temps? – de la politique-fiction. Pourtant l'attribution d'enveloppes budgétaires sur la base d'un contrat de prestations permettrait tout à la fois de préserver l'autonomie et la spécificité des universités tout en stimulant efficacement les collaborations et coordinations indispensables. JCF/JD

Universitaires

La crise financière, il faut bien commencer par elle, provoque la détérioration des conditions d'encadrement des étudiants. La Confédération, malgré la réduction de ses subventions, accentue sa pression pour une coordination accrue entre les Hautes Ecoles. A la suite de la décision du souverain zurichois de facturer aux autres cantons le coût réel des études de leurs ressortissants, la prochaine version du concordat intercantonal en la matière va conduire à une augmentation du montant déboursé par les cantons. Cette participation passera donc probablement de 8 500 à 12 ou 15 000 francs par an et par étudiant, et peut-être davantage encore pour la médecine. L'ouverture des HES, prévue pour l'an prochain, constitue un second élément de changement. Mené à un train d'enfer, le

transfert des écoles techniques et d'administration – d'autres filières suivront – au niveau universitaire, rendant leurs diplômes désormais euro-compatibles, ouvre le champ de l'enseignement tertiaire aux formations professionnelles.

Querelles de clocher

A terme c'est un changement d'importance pour les HES mais aussi pour les universités et les Ecoles polytechniques. A condition évidemment que le regroupement des quelque cinquante écoles actuellement concernées en six ou sept réseaux ou holdings se traduise par une augmentation réelle, non seulement des subventions fédérales, mais également des exigences de qualité, et que le projet survive aux

querelles de clocher interdépartementales, cantonales et partisans.

Les questions que soulève la réorganisation – disons franchement l'organisation de la place universitaire suisse – sont analogues à celles qui ont surgi à propos des HES. Qui est compétent et dans quel domaine? A quel niveau et sous quelles conditions mettre ensemble les acteurs de la politique de la formation supérieure et de la recherche? Quelles institutions imaginer qui permettent à la fois de répartir les domaines de travail, d'organiser la collaboration et de stimuler la concurrence scientifique? A quoi doit servir au fond la formation supérieure et la recherche libre, au regard des besoins de l'économie et de la société, en cette période où tout se mesure à l'aune de la rentabilité à court terme? JCF/JD

Herr im Haus

L'UN DES PARADOXES des réformes en cours est que l'intervention ou la pression accrue des pouvoirs publics sur les universités, pour des raisons financières avant tout, s'accompagne d'une volonté de renforcer la direction de l'institution sur le modèle des Ecoles polytechniques ou même des universités américaines. Confondu parfois à tort avec la liberté académique qui concerne l'enseignement et la recherche, l'autonomie de gestion ne signifie pas que le politique se désintéresse de l'entreprise universitaire. Au contraire, l'élargissement des pouvoirs du recteur, l'octroi d'une enveloppe financière, l'adaptation des règles de gestion aux spécificités du travail universitaire donnent aux autorités académiques des responsabilités plus étendues, la charge de défendre une politique, de la faire appliquer, le cas échéant, de l'imposer à un corps professoral qui se sent encore peu concerné par les changements de l'environnement local et national. Mais une autorité extérieure est-elle vraiment à même d'agir efficacement?

Les réactions du printemps dernier aux deux projets de mariage Vaud-Genève sont à cet égard instructives. Les deux projets étaient au départ fort différents. L'hospitalo-universitaire, enta-

mé il y a déjà quelques années, n'a pas plus trouvé grâce auprès des corps professoraux concernés que le second, qui, si l'on a bien compris les circonlocutions des deux rectorats, se limitait à une intention de fusionner les activités mais non les sites des universités de Genève et Lausanne. Les refus collectifs et les critiques individuelles à ces deux tentatives pour l'heure en panne évoquent tous, expressément ou indirectement, l'attachement du corps professoral à l'idée d'une corporation située dans un temps et un espace identifiants. Que ces critiques cachent parfois une peur du changement importe peu ici. Ce qui frappe davantage c'est la force du mythe fondateur de l'institution universitaire, alors même que dans leur pratique quotidienne, chercheurs et enseignants roulent en temps réel sur les autoroutes de l'information et dialoguent jour et nuit avec les trois autres spécialistes de leur domaine dans le monde en ignorant le collègue qui occupe le bureau voisin.

Trois niveaux à rassembler

Où est la communauté des maîtres et des élèves qui se perpétue ainsi depuis les premières fondations médiévales? Il faudrait tenter de répondre à cette

question avant de se demander comment renforcer une autorité de direction de l'institution par trop coupée de sa base (voir les difficultés que connaît par exemple le modèle genevois actuel). Idéalement, cette communauté existe à plusieurs niveaux. Le niveau local, avec sa dimension régionale encore peu développée, à l'exception de l'expérience prometteuse de la Regio basiliensis. Le niveau national, qui occupe une place démesurée dans les esprits des politiques et de l'administration et trop faible dans ceux des universitaires; ce niveau-là pourrait devenir l'espace privilégié de l'enseignement à distance. Le niveau international enfin, le seul qui ait son architecture aujourd'hui grâce à l'informatique, qui est l'espace de la vérité en terme d'évaluation de la qualité de la recherche. Faire jouer ensemble ces trois dimensions des activités universitaires est certes plus difficile, mais plus prometteur que de se borner à renforcer l'autorité hiérarchique. JCF/JD

Domaine Public a publié en 1993 une série d'articles sur la politique universitaire suisse. Un tiré à part peut être obtenu auprès de la rédaction au prix de cinq francs.